



Cours Pilates/Yoga : Frais déductibles en BNC ?

Par **ZABER LAETITIA**, le **13/10/2018** à **09:26**

Bonjour,

Je suis actuellement en Micro-entreprise Profession Libérale (professeur Pilates/Yoga) et j'envisage de passer au régime réel à partir du 01/01/2019.

Afin de me perfectionner d'un point de vue personnel et professionnel, je prends régulièrement des cours particuliers de Pilates/Yoga et suis inscrite dans une salle de sport pour participer à des cours collectifs en tant qu'élève.

Cela me coûte assez cher...

J'aimerais savoir si, au régime réel, je pourrai les passer en charges déductibles ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Laetitia

Par **visiteur75**, le **13/10/2018** à **19:21**

Bonjour

ne soyez pas pressée de passer au réel
ne soyez pas presser de quitter votre statut d'Auto-entrepreneur
ne soyez pas presser de payer PLUS de 60% d'impôts
(URSSAF + TVA + Impôts sur le salaire) + CIPAV
il ne vous restera plus qu'à acheter des cleenex

si vous avez un CA de moins de 31 000 Euros restez en micro (AE)

si vous êtes dans la fourchette 32 à 40 000 euros mettez 10 000 euros au black et resté en micro

si vous faites PLUS de 60 000 Euros/an vous pouvez passer en INDEPENDANT

ne faites rien sous prétexte que vous allez pouvoir mettre XXX frais dans le bilan

bonne chance

Par **Yvanaa**, le **13/10/2018** à **20:05**

"visiteur75", vous êtes bien mignon(ne), mais vous êtes sur un forum juridique. Vos "conseils" ne sont pas les bienvenus.